

Date : Samedi 05 avril 2025

Heure : 9h20 (début de séance)

Lieu : Siège de la LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL (LGF)

Président de séance : Jean DARTRON

Secrétaire générale : Claudia CHAUDRIN-RABOTEUR

Participants

Invités : Fabrice THOMAS BABEL (Directeur), Steeve ZABEAU (Pdt de la CRA)

Présents : Jean DARTRON (Président), Claudia CHAUDRIN RABOTEUR (Secrétaire Générale), Lucien GALVANI, Guy MANETTE, Teddy FLERAU, Philippe MAQUIABA, Armelle ALLAMELLE, Éric NESTAR, Richard ALBERT, Corine CAZAKO, Jean-François VLAJ, Isabelle SAINT-VAL, Ulrich DELABARTHE

Excusés : Sylvia SERMANSON, Yohann SELBONNE, Thierry COLOMBO Elin ELIE

Absents : Philippe TOURAINE

Le quorum étant atteint, le Président de séance demande à la Secrétaire Générale (SG) de bien vouloir donner lecture de l'ordre de jour.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour (ODJ), la SG demande au Conseil de Ligue (CDL) de se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la composition de la Commission Régionale de Gestion des Délégués et de la Commission de Réécriture des Textes et des Règlements.

Le CDL valide à l'unanimité des membres présents la proposition de la SG.

L'ordre du jour de la séance est donc modifié en conséquence.

Ordre du jour :

- 1) Licence club CONCACAF et impact sur l'aide financière octroyée aux clubs engagés en CFU Clubs Shield (Ph MAQUIABA)
- 2) Pôle Espoirs : Proposition de revalorisation de la cotisation annuelle des parents (S. SERMANSON)
- 3) Point sur le Statut Fédéral et sur le dispositif d'aide Région/Département (G. MANETTE)
- 4) Point sur la programmation de la fin des compétitions à J-90 (U. DELABARTHE)
- 5) Actualisation de la composition de la Commission Régionale de Gestion des Délégués et de la Commission de Réécriture des Textes et des Règlements (L. GALVANI / A. ALLAMELLE)
- 6) Point sur les travaux du CAC en vue de la certification des comptes annuels 2023/24 (DIRECTEUR)
- 7) Point sur le statut de l'arbitrage (T. COLOMBO)
- 8) Bilan Prelims Gold Cup 2025 (R. ALBERT)
- 9) Questions diverses

1. Licence club CONCACAF et impact sur l'aide financière octroyée aux clubs engagés en CFU Clubs Shield (Ph. MAQUIABA)

Le Vice-Président (VP) Philippe MAQUIABA, qui a la charge du déploiement de la « Licence Club CONCACAF » au sein de la Ligue, dresse un rappel de l'objectif par la CONCACAF dans ce cadre. Il s'agit en effet pour la CONCACAF, au travers de cette labellisation, d'inciter les clubs à se structurer tant sur le plan sportif que sur le plan administratif.

En retour, une aide financière au déplacement est octroyée par la CFU (Union Caraïbienne de Football) lors de la CFU Clubs Shield.

A compter de cette année, la réglementation a évolué :

- 30 KUSD d'aide pour les clubs remplissant l'ensemble des critères d'attribution de la Licence Club CONCACAF et qui participent à la CFU Clubs Shield
- 15 KUSD d'aide pour les clubs remplissant partiellement les critères d'attribution de la Licence Club CONCACAF et qui participent à la CFU Clubs Shield
- 0 KUSD pour les clubs ne répondant à aucune des deux catégories ci-dessus et qui participent à la CFU Clubs Shield

L'évaluation des clubs est réalisée directement par la CFU et de façon indépendante.

La CFU a estimé, qu'à ce jour, le représentant de la Ligue à la CFU Clubs Shield ne remplit pas les critères permettant l'octroi d'une aide financière pour la compétition à venir.

Le CDL prend acte de ces informations, qui obèrent fortement la possibilité pour notre représentant de participer à cette compétition internationale.

Après échanges et débats, et compte tenu de ces informations, le Conseil de Ligue valide à l'unanimité des membres présents les dispositions suivantes :

- Intégration des critères d'octroi de la « Licence Club CONCACAF » dans le règlement de la compétition de Régional 1 (R1 Vito) pour la saison 2025/26, et ce dans la mesure où tous les clubs de R1 (hormis le CERFA FC) peuvent prétendre à être qualifiés pour la CFU Clubs Shield.
- La mise en place d'un comité pilotage et de suivi à compter du mois de septembre 2025, afin d'accompagner les clubs de R1-Vito dans la démarche de labellisation.

Le CDL acte également le fait que le déploiement de la « Licence Club CONCACAF » sera un fil rouge pour la saison 2025/26.

2. Pôle Espoirs : Proposition de revalorisation de la cotisation annuelle des parents (S. SERMANSON)

En l'absence de la VP Sylvia SERMANSON (excusée), la présentation est effectuée par le Directeur de la Ligue.

En liminaire, celui-ci rappelle les dates et phases clés du recrutement au Pôle Espoirs de la LGF. A savoir :

- L'annonce aux parents des enfants retenus, annonce prévue la semaine du 15 avril.
- La validation définitive de l'entrée au Pôle Espoirs de la LGF, qui est soumise à la validation scolaire (Cité Scolaire) et médicale (absence de contre-indication)

Sur le plan financier, le Directeur indique que la facturation actuellement opérée par la Ligue est très largement inférieure aux pôles Espoirs Football Hexagonaux similaires (1937,50 euros). Par ailleurs le Pôle fournit gratuitement aux pensionnaires l'équipement complet (tenues d'entraînement, crampons, baskets, sac, protège-tibias, sandales, survêtements, etc.) nécessaire à la pratique de leur activité et la blanchisserie est assurée par la Ligue.

Enfin, les parents de tous les jeunes du Pôle inscrits sur la liste de Sportif de Haut Niveau (SHN) perçoivent une bourse substantielle du Conseil Régional de la Guadeloupe pour chaque année passée au Pôle Espoirs de la LGF, qui permet de couvrir les frais facturés par la Ligue.

Fort de ces éléments et pour tenir compte du coût facturé annuellement par le CREPS Antilles Guyane, le CDL valide à l'unanimité des membres présents les tarifs suivants à compter de la rentrée 2025/26 :

Pensionnaire de 1^{ère} année (saison 2025/2026)

- 1500 euros / an en pension complète
- 1200 euros/ an en demi-pension

Pensionnaire de 2^{ème} année (saison 2025/2026)

- 1200 euros / an en pension complète
- 1000 euros /an en demi-pension

Pensionnaire de 1^{ère} année (saison 2026/2027)

- 1500 euros / an en pension complète
- 1200 euros/ an en demi-pension

Pensionnaire de 2^{ème} année (saison 2026/2027)

- 1500 euros / an en pension complète
- 1200 euros /an en demi-pension

Les modalités de facturation et de recouvrement seront également revues, afin de pallier aux problèmes de non-paiement actuellement rencontrés et de permettre aux parents de s'acquitter de la somme due dans un délai raisonnable et acceptable pour toutes les parties.

3. Point sur le Statut Fédéral et sur le dispositif d'aide Région/Département (G. MANETTE)

A la demande du VP Guy MANETTE, le point est présenté par le Directeur de la Ligue. En liminaire, le Directeur rappelle que ce point d'étape était prévu dans le rétroplanning général présenté en CDL courant janvier en lien avec le dispositif dit « Statut Fédéral ».

Il indique que 12 contrats ont été validés sur la saison et que ceux-ci sont répartis entre trois clubs. Il précise par ailleurs que six contrats ont été résiliés dans le courant de la saison.

Après avoir rappelé les critères de recevabilité pour les demandes de bourse octroyées par la Région Guadeloupe et le Conseil Départemental, il précise que 2 dossiers complets ont été reçus. Le cas particulier d'une demande formulée par un club est également évoqué. Une réponse sera faite au club par la Secrétaire Générale.

Le CDL prend acte de ces informations et valide à l'unanimité des membres présents l'envoi des dossiers aux collectivités concernées pour analyse et décision quant à l'octroi des bourses d'accompagnement dédiées clubs dans ce cadre.

4. Point sur la programmation de la fin des compétitions à J-90 de la fin de la saison 2024/25 (U. DELABARTHE)

En liminaire, le Président de la CRGCC (ULRICH DELABARTHE) attire l'attention sur les difficultés que rencontre la commission, notamment en raison du grand nombre de terrains indisponibles ou qui ne sont pas en mesure d'accueillir des rencontres en nocturne.

Cette problématique est encore plus prégnante et préoccupante dans la Sud Basse-Terre, ce qui est source de tension avec les clubs.

La charge de programmation atteint près de 80 à 90 matchs par week-end, et les retards touchent aussi le futsal (jusqu'à 10 journées à reprogrammer en futsal homme niveau 2) et les compétitions jeunes. La Coupe Jeunes est compromise, faute de dates disponibles, et des arbitrages devront être faits.

La mise en place de sous-commissions actives par catégorie a été jugée essentielle pour absorber cette masse de travail et sécuriser la fin de saison.

La commission se voit donc dans l'obligation de programmer les rencontres « là où elle le peut » tout en faisant son meilleur effort pour tenir compte de la situation des clubs.

Pour autant, au regard du nombre de matchs à disputer et du peu de semaines disponibles d'ici la fin de la saison, les clubs devront nécessairement accepter de jouer le jeu et les reports ne seront pas possibles.

En réponse à une question du VP Richard ALBERT, le Président de la CRGCC indique que c'est plus de 3000 rencontres qui sont programmées chaque saison.

Le Conseil de Ligue remercie le collègue ULRICH DELABARTHE pour ces informations et indique prendre la mesure de la tâche.

Le CDL retient également le principe d'un courrier faisant état de ces différentes problématiques, qui sera envoyé aux clubs par la SG au plus tôt.

Ce préambule étant fait, le Président de la CRGCC présente son rétroplanning et soumet les points suivants à la décision du CDL :

Régionale 1 Vito :

- Fin du championnat le 10 mai

Régionale 2 poule A :

- Fin du championnat le 27 avril

Régionale 2 poule B :

- Fin du championnat le 27 avril

Régionale 3 accession poule A :

- Fin du championnat le 27 avril

Régionale 3 accession poule B :

- Fin du championnat le 27 avril

Régionale 3 réserves :

- Fin du championnat le 17 mai

U19 Régionale 1 :

- Fin du championnat le 04 mai

U19 Régionale 2 :

- Fin du championnat le 27 mai

U17 Régionale 1 :

- Fin du championnat le 10 mai

U17 Régionale 2 poule A :

- Fin du championnat le 10 mai

U17 Régionale 2 poule B :

- Fin du championnat le 10 mai

U17 Régionale 2 poule C :

- Fin du championnat le 11 mai

U17 Régionale 2 poule D :

- Fin du championnat le 11 mai

U15 Régionale 1 poule Elite BT :

- Fin du championnat le 24 mai

U15 Régionale 1 poule Elite GT :

- Fin du championnat le 24 mai

U15 Régionale 2 poule A :

- Fin du championnat le 11 mai

U15 Régionale 2 poule C

- Fin du championnat le 11 mai

U15 Régionale 2 poule D

- Fin du championnat le 11 mai

U15 Régionale 2 poule E

- Fin du championnat le 11 mai

U16 Féminin

- Fin du championnat le 01 juin

Régionale 1 F SIAPOC

- Fin du championnat le 24 mai

Futsal Long Horn

- Fin du championnat le 24 mai

Futsal Niveau 2

- Fin du championnat estimé le 24 mai

Futsal Féminin

- Fin du championnat le 14 mai

Le Président de la CRGCC précise que les dates de fin de championnat ne prennent pas en compte les finalités réglementaires des différents championnats (barrage etc...).

Le CDL valide à l'unanimité des membres présents les projections présentées par le président de la CRGCC tout en lui donnant, de facto, toute latitude pour procéder ex-post à tout ajustement qui serait utile et nécessaire pour la bonne tenue du calendrier des compétitions.

Pour répondre à la demande du Président de la CRGCC, le CDL valide à l'unanimité des membres présents le principe selon lequel les dates qui seront proposées par la CRGCC pour les matchs de Coupe à venir ne pourront pas faire l'objet de demande de modification de la part des clubs, notamment chez les jeunes.

Ce principe et cette décision sont justifiés par le fait qu'il faut prioriser et finir les championnats et qu'il reste peu de dates disponibles.

Un courrier explicatif faisant état cette décision sera envoyé aux clubs par la SG au plus tôt.

5. Actualisation de la composition de la Commission Régionale de Gestion des Délégués et de la Commission de Réécriture des Textes et des Règlements (L. GALVANI / A. ALLAMELLE)

Commission Régionale de Gestion des Délégués (CRGD) : le VP Lucien GALVANI soumet les propositions suivantes à la validation du CDL :

- Membres sortants Messieurs Bernard BOURGEOIS, Aubert MARCEL (ils n'ont pas sollicité leur renouvellement), et José GABRIEL (décédé).

Remplacés par :

- Madame Gina PHAETON et Messieurs Francis GEOLIER et Lucien BALISIER

Pour le département de désignations de ladite commission, il propose les membres suivants : Christian ZABEAU, Roland JEAN-BAPTISTE et Gina PHAETON.

Le CDL valide à l'unanimité des membres présents la nouvelle composition de la commission des délégués et demande que le document disponible sur le site de la Ligue soit actualisé en conséquence.

Commission de Réécriture des Textes et des Règlements : la VP Armelle ALLAMELLE, également présidente de ladite commission propose l'intégration d'Ulrich DELABARTHE à la commission de réécriture des textes en sa qualité de Président de la CRGCC.

Le CDL valide à l'unanimité des membres présents la nouvelle composition de la commission des délégués et demande que le document disponible sur le site de la Ligue soit actualisé en conséquence.

La VP Armelle ALLAMELLE informe également le CDL de la rétro-planification, et du mode opératoire qu'elle a prévu afin de permettre à la commission de pouvoir tenir le timing contraint qui lui est imposé (remise des livrables le 30 avril).

Le calendrier retenu prévoit notamment un quick off le 12 avril en présentiel, sous forme d'ateliers avec les différentes personnes ressource identifiées.

Après échanges et itérations, le comité de relecture ad hoc, composé de personnalités qualifiées non licenciées à la Ligue, devra faire part de ses remarques et propositions définitives à la commission, au plus tard le 26 avril.

Enfin, la commission devra transmettre les livrables attendus le 30 avril.

La VP Armelle ALLAMELLE remercie le CDL pour son écoute et indique compter fortement sur l'appui actif des membres du CDL pour mener à bien ce projet.

Le CDL prend acte des informations données et assure la VP Armelle ALLAMELLE de son soutien.

Afin de permettre à la commission de réécriture des textes et des règlements de travailler utilement, le CDL donne les orientations stratégiques à retenir pour les différentes compétitions organisées par la LGF chaque année.

A ce titre, le CDL valide à l'unanimité des membres présents, la création d'un niveau de compétition supplémentaire en « foot à 11 seniors hommes » à partir de la saison 2026/2027 (*sous réserve de compatibilité technique et de l'accord de la FFF*).

Cette décision s'inscrit dans la logique du déploiement de la Licence Club CONCACAF d'une part (en donnant plus de temps aux clubs pour se préparer aux obligations en lien avec cette labellisation), et vise également à renforcer la compétitivité et la performance des clubs de l'élite, tout en préservant un espace de compétition au sein de la LGF pour tous les clubs indépendamment de leur niveau de performance.

Cette décision devra être prise en compte dans les règlements des compétitions qui vont être rédigés et des propositions devront être faites en ce sens.

Pas d'autres changements à noter dans le format des compétitions.

6. Point sur les travaux du commissaire aux comptes (CAC) en vue de la certification des comptes annuels 2023/24 (DIRECTEUR)

Le Directeur informe le CDL que l'avancement des travaux du CAC dans sa mission de certification des comptes.

Il indique que la date initialement retenue pour l'AG ne pourra être tenue dans la mesure où le CAC n'a pas encore finalisé ses rapports.

Fort de cela, la Ligue a obtenu du Président du TJ de Pointe à Pitre une ordonnance qui lui permet de tenir son AG au plus tard le 30 avril.

A ce titre, il convient de tout mettre en œuvre pour respecter cette date.

Le Président remercie le Directeur pour ces informations et propose au CDL de fixer la nouvelle date de l'AG au dimanche 27 avril.

Le CDL valide à l'unanimité des membres présents la nouvelle date proposée et demande au Directeur de tout mettre en œuvre pour la bonne tenue de l'AG.

Par ailleurs, le Directeur rend compte des échanges qui ont eu lieu avec l'expert-comptable de Ligue au sujet de l'application du principe de compensation des obligations fongibles, telles que précisé par l'article 1347-1 du Code Civil.

Le cabinet d'expertise comptable indique que : *“dès lors qu'il existe des récompenses à verser au club, le principe de compensation devrait être appliqué pour la totalité de la somme à verser jusqu'à compensation intégrale du solde dû par le club”* (sic).

Le CDL prend note de cette réponse formulée par l'expert-comptable de la Ligue et de l'application qu'il conviendra d'en faire par la commission finance et par le Trésorier de la Ligue lors des échanges avec les clubs concernés, et qui pour certains se sont déjà rapprochés de la Ligue à ce sujet.

En parallèle le CDL valide l'envoi d'un courrier explicatif devra être envoyé aux clubs par la SG au plus tôt.

7. Point sur le statut de l'arbitrage (T. COLOMBO)

Le point est reporté en raison de l'absence du Vice-Président Thierry COLOMBO également Président de la CRSA.

Pour autant, le CDL note que le PV de la CRSA a été publié et transmis aux clubs dans le délai imparti.

Le Secrétaire Général Adjoint Teddy FLEREAU propose un axe d'amélioration dans la forme du PV de la CRSA. Ce point sera vu hors CDL entre les différentes parties prenantes et la proposition validée, le cas échéant, lors d'un prochain CDL.

Le Président de la CRA alerte sur le non-défraiement par les clubs de certains arbitres désignés sur la catégorie U13. Ce sujet est problématique et un rappel doit être fait aux clubs au plus vite.

Le Président en profite pour demander à la SG de veiller sans délai à l'installation du groupe de travail en lien avec le défraiement des arbitres afin que le CDL puisse avoir des éléments pour se positionner sur ce sujet.

8. Bilan Prelims Gold Cup 2025 (R. ALBERT)

Le VP Richard ALBERT fait un retour positif sur le déplacement de la sélection pour les Prélims de la Gold Cup au Nicaragua. Il indique que l'organisation logistique s'est déroulée sans difficulté et salue le travail remarquable de tous les acteurs.

Il souligne également la qualité de l'état d'esprit collectif des joueurs, qui a contribué à la bonne dynamique du groupe.

9. Questions diverses

- Le VP Richard ALBERT informe le CDL d'un projet porté par une ACADEMIE de football dans laquelle on retrouve des anciens joueurs professionnels. Le camp devrait avoir lieu en Guadeloupe dans le courant du mois de juillet. Le Président remercie le VP pour l'information et tout en saluant toute initiative qui permet à nos jeunes de vivre leur rêve, indique que la Ligue ne peut règlementairement être partie prenante, ou soutenir une organisation privée, singulièrement lorsqu'elle est à but lucratif.
- Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité des membres présents le projet de circulaire du critérium U13 présenté par la VP Armelle ALLAMELLE pour la saison 2024-2025. Cette adaptation prévoit que la deuxième phase se termine dès que deux tiers des matchs ont été joués, avec une date limite de reprogrammation fixée au 8 juin et la suppression de la phase finale. Et ce afin de finir le critérium d'ici au 30 juin.
La circulaire sera diffusée aux clubs et publiée sur le site de la Ligue.
- Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité des membres présents les documents proposés par la Commission Régionale de Gestion des Délégués (CRGD) : la charte du délégué, le mémento du délégué, et le règlement intérieur de la CRGD.

Le Président de séance remercie les membres pour leur contribution à la bonne tenue des travaux du CDL, rappelle les échéances à venir dont l'AG du 27 avril et demande à la SG de clore la séance.

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et les débats clos par la SG.

- **Heure de clôture : 13H30**

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Dartron'.

Jean DARTRON

La Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Chaudrin Raboteur'.

Claudia CHAUDRIN RABOTEUR

